

Analyse des recours en Conseil d'Etat sur l'Ostéopathie par le CNOMK

Sommes nous en train de perdre la dernière bataille de l'ostéopathie ?

Depuis 2002, date à laquelle le titre d'ostéopathe a été légalisé par les pouvoirs publics, il n'y a pas eu un jour où celui-ci ne nous a pas rassuré sur le fait que ce n'était qu'un titre et que nous devons être confiants sur le partenariat étroit avec les professions réglementées qui déboucherait sur l'encadrement de cette pratique.

Pourtant la sémantique aurait du nous alerter. Ceux que nous appelions les « ni ni » ou « non non » pour exprimer qu'ils n'étaient ni masseur kinésithérapeutes ni médecins sont maintenant appelés ostéopathes exclusifs par l'administration.

De la même manière, leur formation est considérée depuis la mise en place de la commission nationale d'agrément des établissements enseignant l'ostéopathie comme initiale quand la notre est devenue continue. Ce travail de la représentation professionnelle par le mot n'est pas anodin et nous assistons à un glissement progressif et quasiment irréversible vers la mise en place d'une profession autonome qui dans quelques années se séparera de ses branches encombrantes que sont la formation continue par la filière des professions réglementées. Nous aurions du être alerté par le dernier revirement auquel nous avons assisté à la commission qui a précédé la sortie des décrets à l'été 2006. Nous avons été témoin d'une querelle de chefs au plus haut niveau dont nous avons fait les frais. Ce fut Matignon par l'intermédiaire de son secrétaire du gouvernement qui l'emporta contre le ministère de la santé.

En effet, il nous fut annoncé par le Professeur Brunelle que le premier ministre en avait décidé ainsi, il y aurait une formation initiale à l'ostéopathie et elle se ferait avec ou sans nous. Quelques jours auparavant, ils nous avaient été certifié le contraire par M. Xavier Bertrand. Ceux sont là les arcanes de la politique et nous avons été les dernières victimes du combat Villepin/Sarkozy au travers des décisions de Xavier Bertrand sacrifiées sur l'autel de l'accession au pouvoir suprême.

Leur dispositif de lobbying aura été des plus efficaces malgré des effectifs moindres et il faut savoir parfois être beau joueur et en tirer les conséquences qui s'imposent. En réussissant à préserver une filière autonome d'accès au titre, ils ont posé la première pierre de l'accès à une profession.

Qu'en est-il actuellement ?

X établissements ont obtenu l'agrément pour enseigner l'ostéopathie en France, dont X pour la formation continue. Quand on voit la différence de qualité de présentation des dossiers, il faut s'estimer satisfaits du résultat. Nous avons l'impression de voir concourir des amateurs et des professionnels dans la même catégorie et il aura fallu toute l'expérience des représentants de la profession pour ne pas disparaître du panorama de la formation à l'ostéopathie.

Nous sommes maintenant au milieu du gué, les commissions régionales de validation du titre se sont mises en place.